



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 octobre 2024 à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2024

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENTS :

Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

N° 33/2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX COMMUNES

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de solliciter des aides auprès du département dans le cadre de l'AIDE AUX COMMUNES concernant le projet communal suivant :

SECURISATION ET ACCESSIBILITE DU PONTON DE LA BASE NAUTIQUE

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le ponton a subi récemment plusieurs intempéries qui ont fragilisé sa structure et abimé de façon durable plusieurs axes de liaison. Il est donc impératif de procéder à des travaux de réparation qui sécuriseront l'équipement.

Pour rappel, ce ponton à destination des usagers est également utilisé par les services du SDIS pour leurs interventions sur l'ensemble du lac pendant la saison estivale, il est également utilisé par le PRNV pour leur dispositif de surveillance et d'intervention des écogardes.

Afin de permettre aux usagers ainsi qu'aux acteurs de la sécurité de continuer d'utiliser cet équipement, les travaux doivent intervenir rapidement.

L'aide sollicitée est répartie selon la programmation définie ci-dessous :



OPERATION	MONTANT HT	SUBVENTION DEPARTEMENT AIDE AUX COMMUNES	%	FONDS PROPRES	%
SECURISATION ET ACCESSIBILITE DU PONTON DE LA BASE NAUTIQUE	27 176€	21 740.8€	80%	5 435.2€	20%

Le reliquat pourra être envisagé sur les fonds propres de la commune.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la proposition de Madame Le Maire.

ARRETE le plan de financement comme proposé ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'AIDE AUX COMMUNES.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUILGUES

